

Edito

Le CH Henri Laborit, comme tous les autres Centres Hospitaliers, souffre d'un manque d'effectifs soignants chronique dans tous les services. Parfois, cela ne permet plus d'effectuer des soins de qualité ni d'assurer la sécurité des agents et des patients pris en charge.

Cette situation peut conduire au quotidien à prendre des risques dans l'exercice de sa pratique professionnelle. De ce fait, en cas d'incident ou d'accident votre responsabilité professionnelle serait mise en cause (loi n° 2000-647 du 10 juillet 2001 et article 121-3 du code pénal).

Les agents hospitaliers ne sont pas responsables de cette pénurie d'effectif et ils doivent intervenir pour signaler par écrit à leur direction toutes les situations à risque. Cette démarche, prévue par la Loi 96-393 du 13 mai 1996 sur la responsabilité pénale en cas d'imprudence ou de négligence, permettra de dégager leur responsabilité.

Lorsque vous vous trouvez dans une situation précaire qui risque de vous mettre en danger en tant qu'agent ou d'avoir des conséquences sur la sécurité des patients, nous vous conseillons :

- d'avertir oralement votre supérieur hiérarchique (Cadre Infirmier du service, de garde ou directeur de garde).

-de rédiger la fiche d'alerte de sécurité du document ci-joint.

- d'adressez l'original au Directeur des Ressources Humaines de votre CH et d'en faire une copie à :

- Monsieur le chef de service.***
- Directeur du Service des Soins Infirmiers.***
- Cadre Infirmier et Cadre Supérieur du service.***
- Au Syndicat CGT de votre établissement.***

Et de conserver une copie pour vous.

Le syndicat CGT Laborit est à votre disposition en cas de problèmes qui pourraient se présenter à vous ainsi que pour toutes les actions que vous désiriez engager.

Le Bureau CGT Laborit

INFIRMIER(E)S

Date :

Service :

A Mme La Directrice des Ressources Humaines
Du C.H Henri Laborit

Madame la Directrice,

Je vous informe ce jour de la situation de mon service le .. / .. / 20.. , équipe,
Nous étions :

EFFECTIF	PERSONNEL			
	IDE	AS	ASH	AS ou ASH
MINIMUM REQUIS				
PRESENT LE				
ECART OBSERVE				

J'avais en charge : patients. La situation rencontrée était la suivante :
(si nécessaire)

Je ne peux assurer une qualité des soins optimale, ni la sécurité des patients. En cas de problème, d'incident ou d'accident, la situation décrite me contraint à dégager ma responsabilité dans le cadre de l'article 1 de la loi 96-393 du 13 mai 1996.

Veuillez agréer, Madame le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Nom (s) :

Signature (s) :

CADRE INFIRMIER(E)

Date :

Service :

A Mme La Directrice des Ressources Humaines
Du C.H Henri Laborit

Madame la Directrice,

Je vous informe ce jour de la situation de mon service le .. / .. / 20.. , équipe,
Nous étions :

EFFECTIF	PERSONNEL			
	IDE	AS	ASH	AS ou ASH
MINIMUM REQUIS				
PRESENT LE				
ECART OBSERVE				

J'avais en charge : patients. La situation rencontrée était la suivante :
(si nécessaire)

Je ne peux assurer une qualité des soins optimale, ni la sécurité des patients. En cas de problème, d'incident ou d'accident, la situation décrite me contraint à dégager ma responsabilité dans le cadre de l'article 1 de la loi 96-393 du 13 mai 1996.

Veuillez agréer, Madame le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Nom (s) :

Signature (s) :

AIDE-SOIGNANT(es)

Date :

Service :

A Mme La Directrice des Ressources Humaines
Du C.H Henri Laborit

Madame la Directrice,

Je vous informe ce jour de la situation de mon service le .. / .. / 20.. , équipe,
Nous étions :

EFFECTIF	PERSONNEL			
	IDE	AS	ASH	AS ou ASH
MINIMUM REQUIS				
PRESENT LE				
ECART OBSERVE				

J'avais en charge : patients. La situation rencontrée était la suivante :
(si nécessaire)

Je ne peux assurer une qualité des soins optimale, ni la sécurité des patients. En cas de problème, d'incident ou d'accident, la situation décrite me contraint à dégager ma responsabilité dans le cadre de l'article 1 de la loi 96-393 du 13 mai 1996.

Veuillez agréer, Madame le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Nom (s) :

Signature (s) :

ASH (s)

Date :

Service :

A Mme La Directrice des Ressources Humaines
Du C.H Henri Laborit

Madame la Directrice,

Je vous informe ce jour de la situation de mon service le .. / .. / 20.. , équipe,
Nous étions :

EFFECTIF	PERSONNEL			
	IDE	AS	ASH	AS ou ASH
MINIMUM REQUIS				
PRESENT LE				
ECART OBSERVE				

J'avais en charge : patients. La situation rencontrée était la suivante :
(si nécessaire)

Je ne peux assurer une qualité des soins optimale, ni la sécurité des patients. En cas de problème, d'incident ou d'accident, la situation décrite me contraint à dégager ma responsabilité dans le cadre de l'article 1 de la loi 96-393 du 13 mai 1996.

Veuillez agréer, Madame le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Nom (s) :

Signature (s) :